



Délégués du personnel : Février 2013

**« *On n'est pas bons !* »
dixit la DRH**

Les multiples réorganisations imposées par nos dirigeants ont gangrénié toute notre entreprise. La direction des ressources humaines n'y a pas échappé.

Si les économies réalisées se font aux dépens des personnels, par la suppression de leurs droits, elles condamnent les représentants de la direction dans une situation d'incompétence.

Tous les moyens mis en place par les entreprises, annoncés comme « meilleurs » et liés aux dernières technologies, n'arrivent pas à la cheville des anciennes méthodes.

« *On n'est pas bons* » n'est pas suffisant pour justifier le manque de respect de ceux qui travaillent. C'est trop facile et, de plus des primes sont distribuées à ceux qui manquent à leur devoir!

Concrètement, ce sont nos hauts dirigeants qui s'octroient de mirobolantes augmentations par la baisse continue des acquis de la grande majorité d'entre nous.

Qui a parlé de « changement » ?

Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ **Mesure « Bas salaires » issue des NAO 2012**

Les anomalies constatées sont dues à des erreurs d'appréciation qui ont conduit en Octobre 2012 à englober l'EP (Evolution Professionnelle) avec l'AG et l'AI (Augmentations Générale et Individuelle). La régularisation (exclusion de l'EP) aurait été faite en Décembre 2012.

❖ **Etat annuel des TDPIS (Travaux Dangereux Pénibles Insalubres et Salissants)**

Pour les années 2010 et 2011, les courriers seraient en cours et envoyés à la fin de la semaine. Nous déplorons une nouvelle fois le manque de volonté de la direction de mettre les moyens en adéquation avec les tâches à effectuer.

❖ **Attribution des TDPIS pour les Conventions Collectives**

Suite à notre demande, une note de rappel des bonnes pratiques à appliquer devrait parvenir aux N+1. Reste toutefois à regarder où se situent tous des problèmes

❖ **Don de Plasma**

La collecte de plasma étant suspendue pour 2013, la CGT demande à ce que les jours non attribués aux PMAD dans le cadre de ce don soient redistribués aux Conventions Collectives pour qu'ils puissent participer à l'acte citoyen du don du sang. La responsable de l'environnement social de DCNS se retranche derrière la réglementation pour refuser cette revendication allant pourtant dans le sens de l'équité. Le DRH, quant à lui, propose de procéder au don du sang à l'intérieur de l'enceinte afin de permettre aux salariés de reprendre le travail dans la foulée. La CGT considère que ces propos ne sont pas sérieux en termes de sécurité.

❖ **Consultation médicale ou hospitalière hors temps de travail**

« *Question pertinente et recevable.* ». Dixit notre DRH. Les consultations, s'effectuant en dehors des plages de travail, sont prises en charge par l'employeur pour le temps passé et les frais occasionnés. Le temps est compté en heures supplémentaires sur justificatif (attestation, certificat, ...).

❖ Remboursement des notes de frais

La CGT déplore toujours des retards inadmissibles (+ de 2 mois). Pour la responsable de l'environnement social, ces notes sont traitées dans des délais raisonnables. Le DRH précise que des personnes de GAP (Gestion Administration Paies) seront déployées dans les secrétariats pour les tâches administratives. Bien maigre consolation par rapport à la perte du service GAP en cours de transfert vers Toulon.

❖ Prime de rade lors de missions à l'île Longue

Il nous remonte que les remboursements des frais de navettes entre Brest et l'île Longue (prime de rade) ne sont pris en compte qu'à 50%. Cette anomalie perdurerait depuis 2010. La responsable juridique a reconnu l'erreur et précisé que ces remboursements seront payés à 100% et feront l'objet d'une régularisation.

❖ Bornes Navista

Les bornes Navista ne sont toujours pas mises en place dans les ateliers. La responsable de l'environnement social s'est engagée à nous donner une date prévisionnelle dans le Compte Rendu officiel (soit d'ici le 25 février). La CGT s'engage, elle aussi, à reposer la même question en Mars 2013 (question récurrente depuis plusieurs mois).

❖ Accès aux cours de réchauffage T4

La CGT revendique l'accès de ces cours de réchauffage dispensés à Lorient aux personnels T2 et T3. La DRH nous répond que ces cours sont prévus uniquement pour les personnels ouvriers et ne seraient pas adaptés aux techniciens T2 et T3. Le DRH : « les *personnels techniciens intéressés peuvent s'adresser à Monsieur Alliey (responsable gestion des PMAD) que nous avons la chance d'avoir à Cherbourg.* »

❖ Abris pour les fumeurs

Le DRH s'engage « à plaider la cause » auprès du nouveau directeur.

❖ Panne Orange : dispositif de communication sécurisé

La préfecture de la Manche, sollicitée par DCNS, préconise l'utilisation des téléphones fixes ou la radio. La CGT émet un doute dans la mesure où nos téléphones fixes, branchés sur le réseau internet, ne fonctionnaient pas lors de la panne Orange.

❖ Congé exceptionnel « Intempéries »

Suite à l'épisode neigeux, la CGT a renouvelé sa demande de prise en charge intégrale par DCNS par la création d'un congé exceptionnel « Intempéries » : pour la DRH c'est toujours NON !!!

❖ Justificatifs en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle

Dixit le DRH « Les justificatifs d'exposition sont conservés par le service médical. ». La CGT déplore que, dans le cadre des enquêtes complémentaires demandées par les caisses, DCNS traîne les pieds voire ne fournit pas les justificatifs. Ce qui a pour effet de classer les dossiers sans suite et de laisser la prise en charge par la sécurité sociale donc par la collectivité.

Si l'obéissance absolue nous conduit à la situation actuelle où les salariés perdent tout ; morceaux par morceaux, alors s'émanciper en étant revendicatif ne demeure-t-il pas une solution à nos problèmes ?

A Cherbourg, le 22 février 2013

Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55801 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 06.61.19.71.72 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925